



---

## JUDO

---

Mise à jour : Août 2007

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)  
ou  
au cadre cantonal (écoliers)  
ou  
atteindre le ranking (classement) nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels selon liste de la FSJJ  
ou  
être finaliste (deux premiers rangs) du championnat vaudois individuel  
ou  
bénéficier d'une aide financière de l'AVJJ pour jeunes sportifs selon liste de l'AVJJ

---

**Secondaire 2 :** Appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)  
ou  
cadre cantonal (écoliers)  
ou  
atteindre le ranking (classement) nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels selon liste de la FSJJ  
ou  
être finaliste (deux premiers rangs) du championnat vaudois individuel  
ou  
bénéficier d'une aide financière de l'AVJJ pour jeunes sportifs selon liste de l'AVJJ  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'AVJJ  
et  
le jeune sportif s'engage à participer régulièrement à tous les entraînements mis sur pieds par l'AVJJ dans le cadre du sport - études

---

**Références :** Attestation de l'Association Vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ)  
Listes et classements de l'AVJJ

---

**Remarques :**

---